

8

++

A. MAIGRET

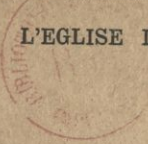
Curé d'Usson



HISTOIRE D'USSON-DU-POITOU



L'EGLISE D'USSON



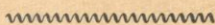
16° LK
55603

A. MAIGRET

Curé d'Usson



HISTOIRE D'USSON-DU-POITOU



46 LK⁷
55603

— 1951 —

'DL 8 12 1952 . 14361

Imprimatur :

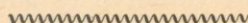
Pictavii, 20 die Augusti 1951.

† *EDUARDUS,*
Episc. Pictav.



HISTOIRE

D'USSON-DU-POITOU



Il est presque toujours difficile d'écrire l'histoire complète d'un pays, parce que souvent les documents certains et authentiques sont rares. Pour Usson nous avons cependant quelques sources, quelques textes qui nous aideront sérieusement à en écrire l'histoire : tout d'abord le Recueil de dom Fonteneau, puis des extraits de l'Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray, d'après le manuscrit de M. Bobe, des notes des cahiers de M. René Surreau, de St-Saviol, le Dictionnaire des familles du Poitou par Beauchet-Filleau, et enfin et surtout les notes laissées par M. le Général Chêne. Nous remercions sincèrement sa famille qui a bien voulu nous permettre de les utiliser.

CHAPITRE I

Origines

Longtemps avant l'ère chrétienne, au temps de nos ancêtres les Gaulois, il devait y avoir à Usson, ou plutôt dans les environs, une agglomération assez importante dont l'histoire ne nous a point conservé le nom. Il nous reste de cette époque des témoins rares mais authentiques, et qui suffisent à affirmer que notre pays était habité depuis longtemps. En effet, les sépultures celtiques et les trois dolmens (1) que nous trouvons près du village de la Plaine attestent une très haute antiquité de cette agglomération. « Plus tard, un demi-siècle environ avant notre ère, les légions romaines, sous la conduite de Jules César, envahirent la Gaule, apportant dans ce pays la civilisation romaine, la langue latine et la religion païenne de Rome. »

Les Romains, tout naturellement, occupèrent d'abord les pays déjà habités et nous les trouvons vers la Plaine et Artron, actuellement petits villages d'Usson, ainsi que tout le long de la Clouère jusqu'à Villaigre, puisque dans toute cette région, des restes certains de constructions gallo-romaines nous prouvent leur passage.

Après de la Plaine nous pouvons remarquer, en outre des trois dolmens :

1^o Les restes d'un camp-enceinte de 148 m. de long et 85 m. de large, avec trois entrées. L'Indicateur Archéolo-

(1) Nous lirons plus loin une étude détaillée sur ces 3 dolmens.

gique de Civray nous dit : « Cette enceinte se compose d'un rempart de terre, pouvant avoir aux angles 2 m. de haut, et d'un fossé aux trois-quarts comblé. Elle a la forme d'un parallélogramme ayant, du sud-ouest au nord-est 148 m. de long, et du nord-ouest au sud-est 85 m. Au sud-est existent les traces d'une petite construction en pierre de 8 m. de long sur 4 m. de large. On remarque 3 entrées qui sont situées l'une au nord-est, l'autre à l'angle ouest et la 3^e à l'angle sud. Des traces de constructions plus importantes se voient au sud-ouest de cette enceinte, dans le village même de la Plaine. »

2^o Dans ce même village, les restes d'un petit canal souterrain de 40 cm. sur 20 cm., ayant sans aucun doute servi d'aqueduc.

3^o L'entrée d'un souterrain taillé dans le roc et dont il est difficile de préciser l'époque.

4^o Entre la Plaine et Villaigre, les bords de la Clouère étaient autrefois couverts de traces de constructions antiques.

5^o Un peu plus au nord de cette contrée, au lieu dit « La Châtre » (ou la Châte) on a découvert en 1942 les fondations d'une villa gallo-romaine qui d'après ses dimensions semble avoir été importante, puisque le rectangle qui en forme la base s'étend à 57 m. de long, et même à cet endroit il y a coupure ce qui permet de supposer qu'il s'étendait encore plus loin. Nous ne connaissons rien sur l'histoire de cette villa, mais il est probable qu'elle fut détruite comme beaucoup d'autres par l'invasion de l'année 275 qui a laissé tant de ruines dans notre vieux et riche Poitou. C'est du moins l'avis du savant M. Eygun. Non loin de cette villa se trouve l'entrée d'un souterrain.

Y avait-il déjà à Usson, comme à la Plaine, une agglomération, un groupement de foyers, c'est possible. Peut-être aussi les Romains s'y installèrent-ils les premiers.

CHAPITRE II

Les Premiers Siècles

Etymologie du mot : Usson

Quoi qu'il en soit, le nom d'Usson doit être d'origine gallo-romaine. En effet, dans son ouvrage sur l'origine des noms de lieux, M. d'Arbois de Jubainville établit que nombre de localités telles que Issoire, Usson, Issy, Usseau, ont tiré leur nom de celui d'Uccius, nom propre très répandu dans la Gaule Romaine.

Notre pays se serait donc appelé dès cette époque « Vicus Ucciacus ». Très probablement les Romains y avaient édifié un temple portant le même nom et la religion païenne y fut pratiquée vraisemblablement jusqu'au IV^e siècle.

Mais déjà le Christianisme avait pénétré dans notre patrie, tantôt profitant d'une certaine tolérance, tantôt subissant la persécution. Au cours du IV^e siècle, l'empereur Constantin, s'étant converti lui-même au Christianisme, favorise dans tout l'Empire l'extension de la religion nouvelle. C'est alors « qu'un ancien chef de l'armée romaine, Martin, devenu cénobite de Ligugé, remontait souvent les vallées du Clain et de la Clouère, pour porter aux populations rurales la religion du Christ ». Quand il le pouvait il faisait des conversions, il baptisait, et renversait les idoles et les temples païens, et à leur place il dressait des oratoires chrétiens, comme nous l'affirme son historiographe Sulpice Sévère.

Dans une de ses expéditions nous retrouvons Martin à 3 km. d'ici, au milieu de villas isolées dans les brandes, où il baptise dans les eaux d'une source vive du ruisseau du Busseroux, à un endroit qui porte encore le nom de la Font-Saint-Martin, et où sera érigé plus tard un prieuré de bénédictines dont l'église, datant pour une partie du XII^e s. et quelques bâtiments subsistent encore.

Il est vraisemblable que de là St Martin soit remonté d'abord jusqu'à Usson et y ait établi une « Ecclesia Icciacca » ou Ecclesia Iccionensis, c'est-à-dire une communauté de chrétiens, une église chrétienne, avec un temple pour les cérémonies du culte. Ensuite St Martin serait allé jusqu'à St-Martin-l'Ars pour y établir une autre communauté chrétienne. Là il aurait brûlé les idoles, ce qui expliquerait, d'après le général Chêne, le nom de St-Martin-l'Ars, ce qui voudrait dire : le pays où St Martin a brûlé les idoles.

Sulpice Sévère, disciple et historiographe du Saint, a écrit que partout où il renversait les idoles païennes il dressait aussitôt et à la même place des églises ou des oratoires chrétiens. C'est ainsi que l'on a pu écrire « que les églises primitives ont été les héritières des hommages et des prières adressées aux divinités païennes », ce qui explique sans doute qu'au IV^e ou V^e siècle une Ecclesia Iccionensis s'est élevée sur l'emplacement du temple païen du Vicus Icciacus.

CHAPITRE III

Du IV^e au XII^e Siècle

« On manque de renseignements précis sur cette « Eglise d'Usson » durant la longue période du V^e au IX^e siècle. C'est l'époque des grandes invasions barbares pendant lesquelles seules les églises chrétiennes purent sauver les restes de la civilisation latine. »

« Au IX^e siècle l'Eglise d'Usson porte le même nom (Ecclesia Iccionensis) et appartient à la célèbre Abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers qui avait été enrichie par Clovis à la suite de sa victoire sur Alaric et en reconnaissance de ce que les religieux de St-Hilaire avaient allumé, au sommet de leur clocher le « Globe de feu » qui avait signalé au roi des Francs la marche de l'armée des Wisigoths. »

« Au X^e siècle nous la retrouvons sous le nom d'« Ecclesia Uzonensis » et sous la dépendance de l'Abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Pourquoi ce changement de propriété ? Peut-être parce que, à cette époque, les établissements religieux procédaient souvent à la constitution définitive de leur domaine par voie d'échanges que les évêques régularisaient ensuite par des actes de leur officialité. »

« Ou bien, serait-ce parce que l'Abbaye de St-Cyprien, détruite par les Normands à la fin du IX^e siècle et qui se relevait de ses ruines, venait d'être dotée de cette Ecclesia Uzonensis par Frotier II, évêque de Poitiers, qui aurait disposé d'elle en faveur des religieux bénédictins de St-Cyprien, au détriment de ceux de St-Hilaire qui venaient d'abandon-

ner la Règle de St Benoit pour revêtir l'habit des Chanoines et de se déclarer exempts de la juridiction épiscopale. C'est très vraisemblable. »

Au cours des X^e et XI^e siècles, la paroisse d'Usson eut à enregistrer de belles et nombreuses donations faites à elle-même et à l'Abbaye de St-Cyprien. Le cartulaire de cette abbaye nous en donne une liste assez détaillée. Ce sont notamment :

« Ugo de Cella qui, timore futuri judicii, par crainte du jugement futur, donne aux Serviteurs de Dieu afin qu'ils en jouissent éternellement, tout ce qu'il possède dans les bois et les terres d'Usson. »

« Aimeric de Rançon qui, du cloître de St-Savin, dans son castrum de Taillebourg, cède aux religieux de St-Cyprien servant Dieu à Usson et à Gençay, tous les biens de son héritage moyennant qu'ils célèbreront, chacun an, les anniversaires de ses père et mère et le sien propre. »

« Bernard Quatre-Barbes, son frère Pierre et leur mère Agnès de la Marche, qui donnent à l'Abbé Raynauld et aux religieux de St-Cyprien tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse d'Usson. »

« Adelaïz et ses fils qui cèdent aux religieux de St-Cyprien les biens qu'ils ont acquis dans la paroisse d'Usson de Richard Forsbund et d'Ingelelme son épouse... le four, le moulin, des vignes... »

« Le cartulaire en donne d'autres encore. Parmi les principales il en est une qui pourrait être considérée comme la Charte Constitutive de la fondation de notre église et de son prieuré : Sicmar, archiprêtre de Gençay, et son frère Constantin, archiprêtre de Savigné, regnante Philippo rege — sous le règne de Philippe I^{er} (1060-1108) — du consentement de Ranulphe de Montmorillon leur seigneur, donnent à l'Abbé Raynauld et aux moines de St-Cyprien tout ce

qu'ils possèdent dans la paroisse de Uçon, les prés qui sont sur la rivière des Espluges, la villa Buxeria (devenue probablement la Buthière), les terres et les prés de la villa d'Angles, la maison et les terres de Robert Noisar, le jardin et la maison où habite Bernard Magnans, aussi les courtils de Ranulphe Thébaut, la terre d'Abbon le meunier avec le cens du moulin, III sols de monnaie de Poitiers, cela hors du bourg. Dans le bourg le fief de Guillaume, prêtre de la Chapelle, avec les maisons, courtils et jardins d'Engelme Braconer, le jardin et la grange d'Achard, le domaine appelé Vicus Petasius... Cette donation est faite en présence d'Amat, légat du Pape, de Pierre (Pierre II) évêque de Poitiers, du comte Boson, de Guillaume de Busserol, de Giraud de Jorzia, de Gaufredus et Humbertus, moines.»

M. Redet, ancien archiviste de la Vienne, fait remonter aux années 1088 à 1091 l'exécution des travaux de construction de l'église et du Prieuré St-Pierre d'Usson. A cette date l'Abbaye de St-Cyprien de Poitiers était gouvernée par l'abbé Raynauld qui semble avoir occupé une place éminente dans la série de ses abbés. C'est lui qui, au cours des vingt-sept années pendant lesquelles il a occupé le siège abbatial, a recueilli un grand nombre de ces fondations, c'est lui qui, avec le concours de ceux qu'on a appelé « les maçons du Bon Dieu », a fait édifier notre église solide et durable, qui existe encore, et dont nous lirons plus loin la description détaillée.

CHAPITRE IV

Du XII^e Siècle à la Révolution

La paroisse d'Usson était autrefois enclavée dans la Basse Marche ou Marche Poitevine.

Au Moyen-Age, c'était une Châtellenie. En 1499, le 25 avril, il y eut une transaction entre le roi Louis XII et Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, par laquelle ce prince lui cède les terres des Châtellenies de Civray, Usson et St-Maixent, faite à Etampes le 14 août 1498.

Dans le Recueil du savant dom Fonteneau nous lisons : « Au XVI^e siècle la chatellenie d'Usson appartenait à François 1^{er}, alors comte d'Angoulême et de Civray.

« Déterminé en 1526 à établir une sénéchaussée dans cette dernière ville, ce prince érigea quatre terres en baronnies dont Usson, ainsi que Melle, Chizé et Aunay.

« La sénéchaussée de Civray était très grande, ce qui obligeait les habitants de Mautembœuf, Aunay, Melle, Chizé, St-Maixent, Usson, etc., à venir à cheval et à petites journées, plaider devant ses magistrats, et à faire de ce fait séjour à grands frais dans les hôtelleries; dont ce fut, de même que pour ses marchands et ses hommes de loi, la belle époque.

« La baronnie d'Usson tomba ensuite par engagement entre les mains de M. le marquis d'Angeau. Après lui Madame la princesse de Rohan, sa fille, en jouit jusqu'à son décès et eut pour successeur Monsieur le duc de Luynes qui en resta longtemps le propriétaire engagé. »

La baronnie d'Usson étendait sa juridiction sur quelques portions de la paroisse de St-Secondin, notamment : une partie du bourg et les villages de les Roches, Seré, Morin, les Forêts et Mousseau.

Le 12 janvier 1656 le comté de Civray fut adjudgé au Maréchal de Turenne, avec Melle et Usson, moyennant 18700 livres. Le 6 avril suivant, cette somme fut considérablement augmentée pour confirmation du droit de nomination aux offices de Melle, Civray, Usson et Aunay, qui dépendaient de Civray.

Le 4 août 1778 Jean Violet, marchand à Melle, mandataire du prince de Condé et receveur du domaine de Civray, est fermier général de Civray, Melle et Usson, et en cette qualité il afferme à M. Jean Bourlonton et à dame Jeanne Rivaud, son épouse, les droits de halles, plaçage et péage de Civray.

En 1784 le Comté de Civray, et donc d'Usson, fut donné en apanage au comte d'Arfois qui devint plus tard roi de France sous le nom de Charles X.

Jusqu'à la Révolution Usson était donc une baronnie royale. La justice de cette baronnie consistait en un juge prévôt, un procureur du roi, des huissiers audienciers, des procureurs et des notaires, tous à la nomination du seigneur engagé. De plus : des contrôleurs, des receveurs des traites, des greffiers.

C'est ainsi que dans les registres de la paroisse au 18^e siècle nous pouvons lire : en 1702 Mathurin de la Vaux, procureur à Usson. En 1729 : Onésime Bellaut, seigneur des Forêts, conseiller du roi et son juge au siège royal d'Usson. En 1729 : Gabriel François Collasson, procureur du roi. Un autre : capitaine de la brigade d'Usson. Pierre Vallée, contrôleur des actes des notaires et receveur des traites à Usson. Puis plus tard le même : greffier au siège royal

d'Usson, employé dans les fermes du roi. En 1730 : Pierre Gay, notaire royal, Denys Députiers de la Treille, procureur.

En 1739, messire Jean Cuirblanc était notaire royal à Usson. Nous trouvons encore : Blondet de Pluvillère, juge royal d'Usson. Seigneur de la Brosse, procureur du roi au siège royal d'Usson. Jacques Bertin, huissier royal d'Usson. — En 1781 : Jérôme, Pierre, Imbert, bourgeois, prévôt d'Usson.

N'oublions pas qu'avant la Révolution de 1789, en France, il était question surtout des paroisses. Les actes de l'état-civil se confondaient avec ceux de l'état religieux, ou plutôt ceux-là seuls existaient et étaient rédigés avec soin, surtout à partir du XVI^e siècle, par les curés ou vicaires des paroisses. Ce sont donc les actes de la paroisse qu'il faut consulter, ainsi que les chartes et archives des abbayes, monastères et prieurés, si nous voulons connaître les divers événements de chaque localité, pendant cette période du haut Moyen-Age qu'on a qualifiée injustement d'*Obscurantisme*.

Dans les centres plus importants, comme Usson, il y avait aussi les actes rédigés par les juges prévôts, les procureurs, notaires et huissiers. Leurs archives nous ont conservé quelques événements racontés par ces titulaires royaux.

A Poitiers nous trouvons un grand nombre de ces archives, notamment les actes de M. Gay, notaire royal d'Usson. Ces actes intéressent surtout certaines familles, mais il serait trop long d'en reproduire ici, même simplement quelques-uns.
